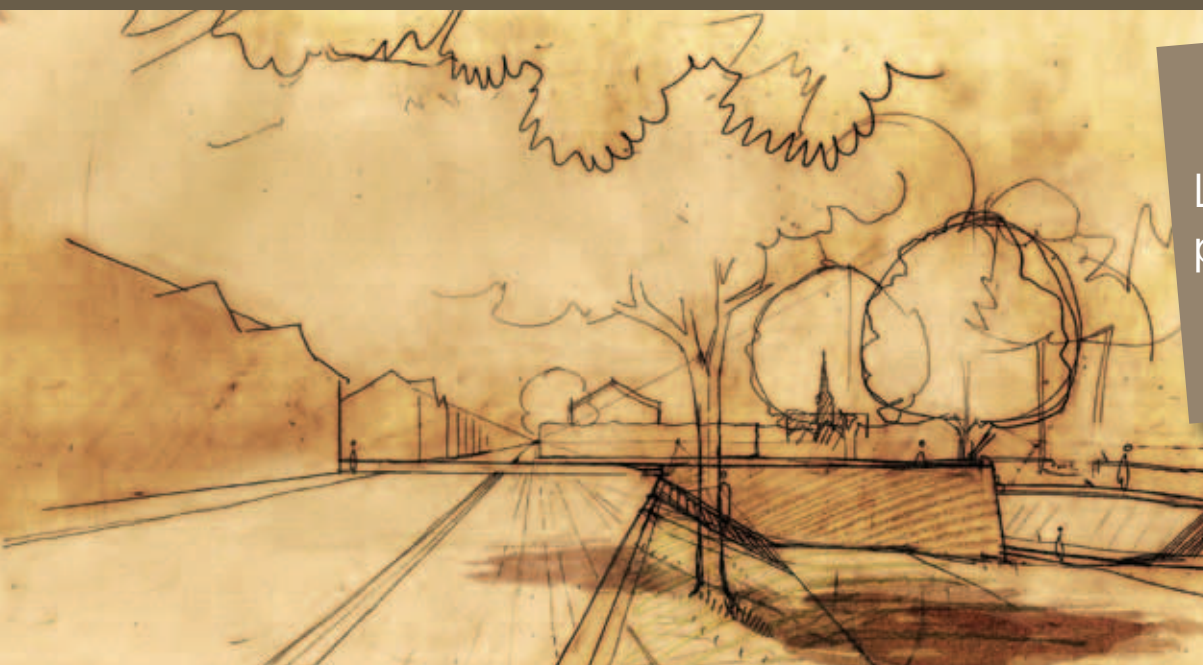


ANS QUI BOUGE, ANS QUI S'EMBELLIT !



Les grands
projets à Ans II



Xhendremael

5

ÉTAPE 6 p.27



ÉTAPE 5 p.25



Plan lumière
Plan de
verduration
Plan de mobilité

6

ÉTAPE 4 p.23



Alleur

4

ÉTAPE 3 p.19



Loncin

3

Le Plateau

2

ÉTAPE 2 p.15

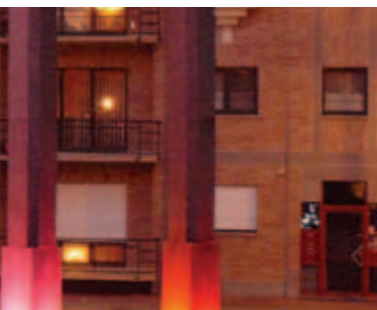


Les Coteaux

1

ÉTAPE 1 p.3





Ans qui bouge Ans qui s'embellit !

Ans prolonge la Cité ardente depuis son extrémité nord-ouest et s'étire tout au long de la RN3 pour rejoindre la Hesbaye. Les phénomènes, tant naturels qu'anthropiques, ont façonné son territoire. Ils nous ont forgés.

Nous vous invitons au voyage, à redécouvrir notre territoire.

Entamons le périple au départ de cette route et perdons-nous, au fil des pages, dans nos rues et espaces verts en suivant un parcours instructif, léger et bucolique.

Créons cette relation entre nous, celle qui n'aurait pu avoir lieu sans le temps pris à voyager. La découverte se fera ainsi au contact des projets que nous avons dessinés dans nos espaces, les nôtres et les vôtres, lieux de rencontre en devenir.

Notre commune vous l'avez voulue belle. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que l'Union européenne et la Région wallonne, associées à cette volonté, nous ont permis d'atteindre cet objectif légitime sans grever inconsidérément nos finances communales.

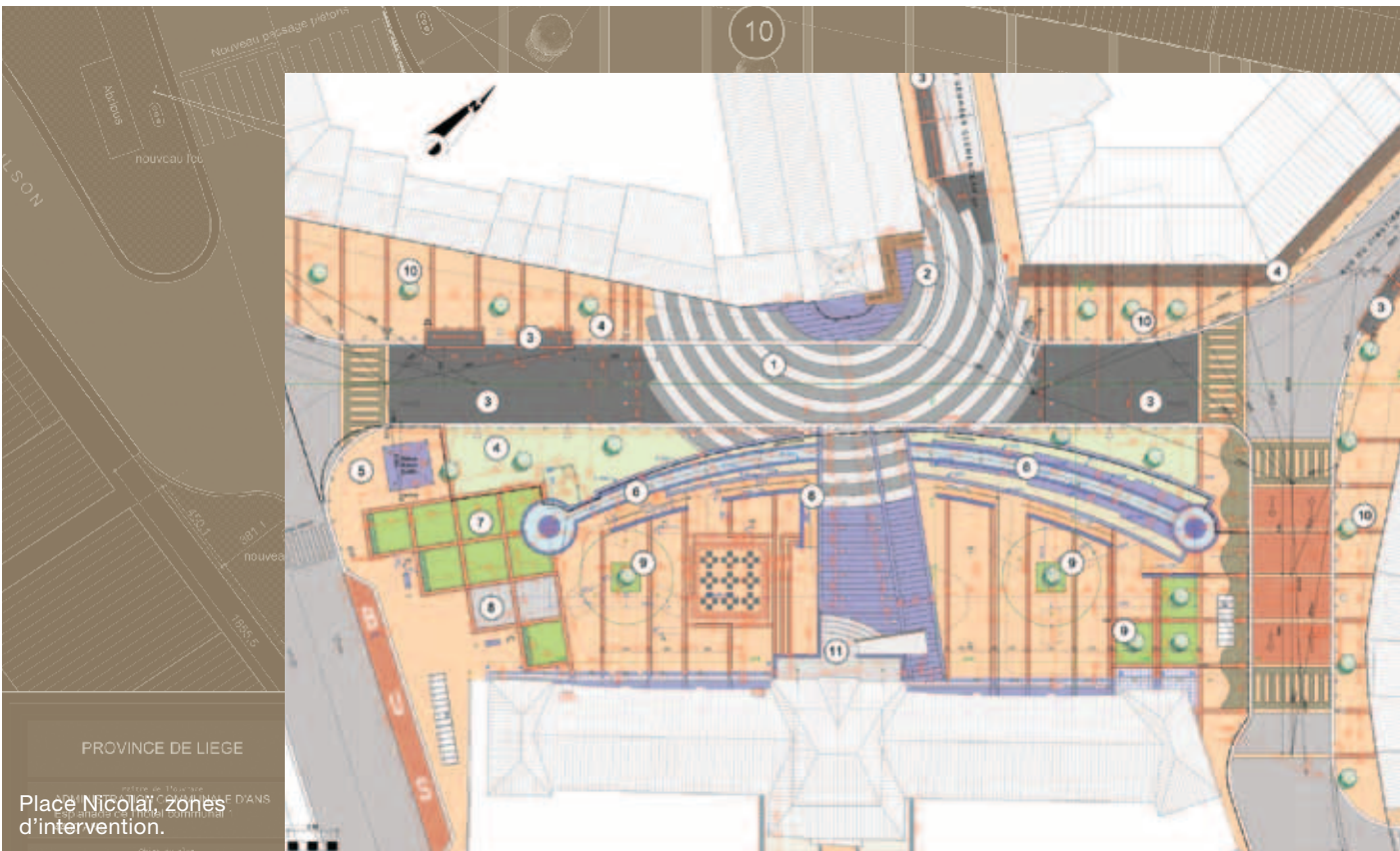
Les projets urbanistiques présentés répondent à vos exigences.

Demain vous en prendrez possession et au bout du voyage nous aurons réussi notre pari, rendre Ans à ses habitants.

Stéphane Moreau
Bourgmestre



Périmètre de rénovation urbaine des Coteaux.



PROVINCE DE LIEGE

Place Nicolai, zones d'intervention.

Réfection de la place Nicolai à ANS

SITUATION PROJETEE

Place Nicolai

Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2012
Montant global de l'investissement	278.131,65 € tvac
Subsides (Wallonie)	204.190 € tvac
Part communale	73.941, 65 € tvac

ÉTAPE 1

Les Coteaux d'Ans

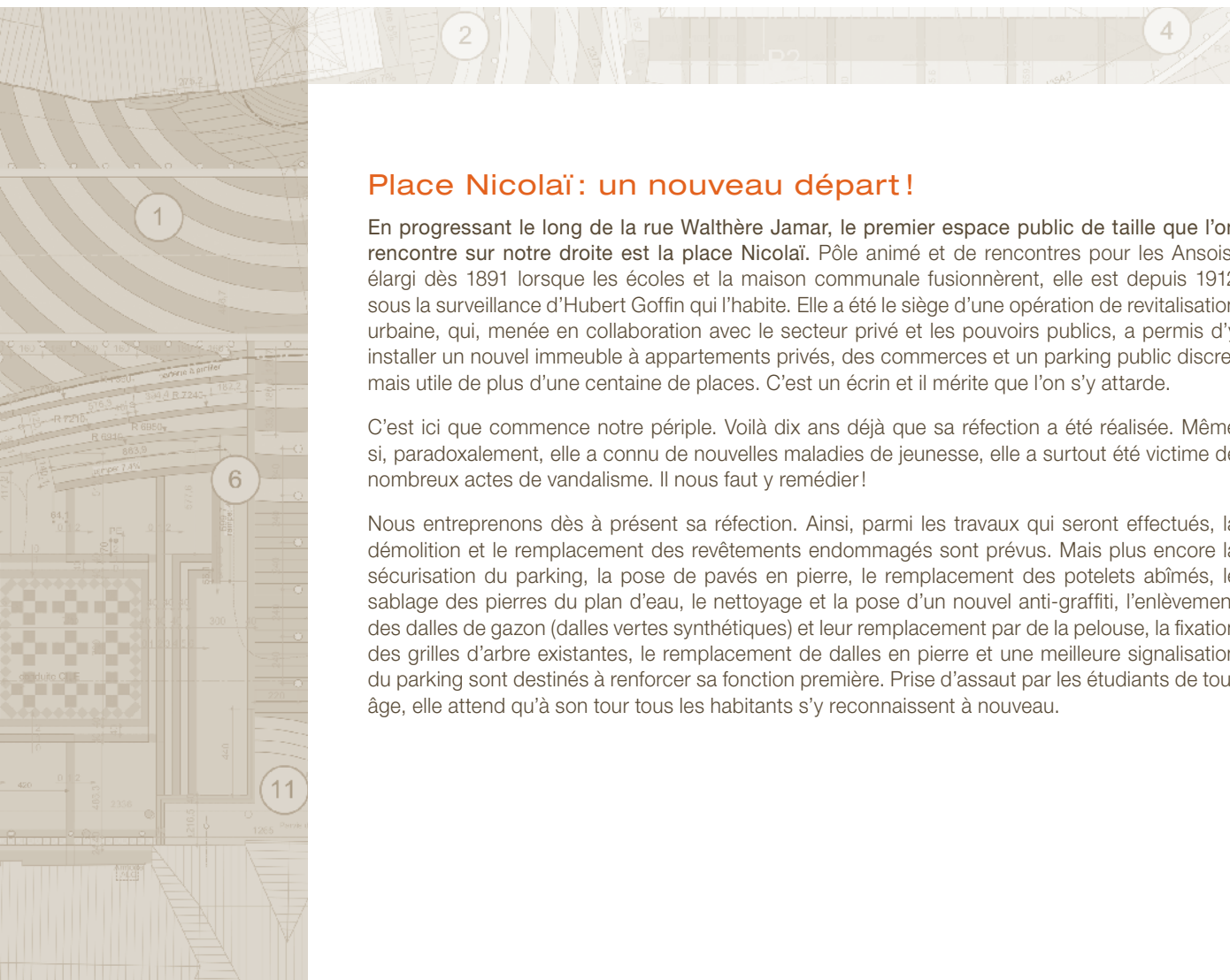
Les Coteaux d'Ans : un territoire de vie

Eloignons-nous de cette vallée de la Meuse, rejoignons, depuis le centre de Liège, les portes d'Ans où la transition est imperceptible. Empruntons la côte d'Ans dans le sens inverse au chemin des maraîchers qui descendaient tous les matins depuis les terres ansoises vers les marchés liégeois. Un premier tronçon de la RN3, la rue Walthère Jamar, s'ouvre à nous. La dénivellation est importante. De part et d'autre, les « Coteaux d'Ans » s'animent à nouveau au gré de l'espace public réapproprié, des vendanges et autres empreintes vertes.

Cette portion du territoire qui s'étend depuis Liège jusqu'à la limite constituée par la rue des Français et la rue Jean Jaurès a été inscrite en périmètre de rénovation urbaine par le Gouvernement wallon, sur proposition des autorités communales ansoises.

C'est ainsi que toute une réflexion a été menée par la commune, afin d'étudier ce morceau de territoire, d'analyser ses différentes potentialités, ses faiblesses, ses caractéristiques intrinsèques, tant historiques que sociales, économiques ou culturelles. Cela nous a permis de dégager des priorités, des pistes d'action destinées à embellir le cadre de vie des habitants, le rendre plus attrayant, plus attractif, plus agréable. Par effet domino, les habitants ont eu alors envie de rénover leur logement, d'agrémenter leur façade.

Petit à petit, les Coteaux d'Ans se transforment...



Place Nicolaï: un nouveau départ!

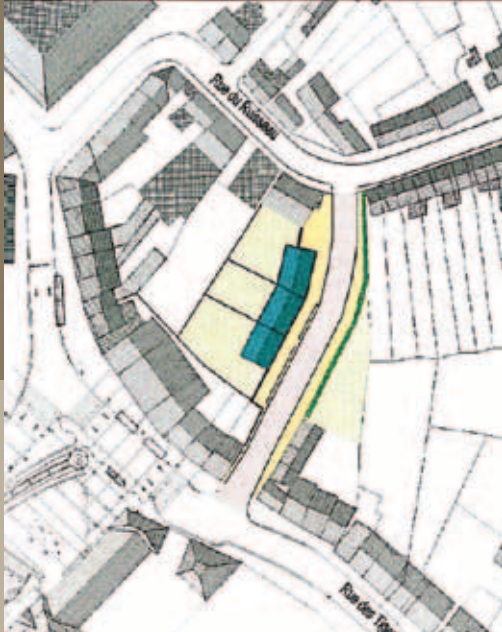
En progressant le long de la rue Walthère Jamar, le premier espace public de taille que l'on rencontre sur notre droite est la place Nicolaï. Pôle animé et de rencontres pour les Ansois, élargi dès 1891 lorsque les écoles et la maison communale fusionnèrent, elle est depuis 1912 sous la surveillance d'Hubert Goffin qui l'habite. Elle a été le siège d'une opération de revitalisation urbaine, qui, menée en collaboration avec le secteur privé et les pouvoirs publics, a permis d'y installer un nouvel immeuble à appartements privés, des commerces et un parking public discret mais utile de plus d'une centaine de places. C'est un écrin et il mérite que l'on s'y attarde.

C'est ici que commence notre périple. Voilà dix ans déjà que sa réfection a été réalisée. Même si, paradoxalement, elle a connu de nouvelles maladies de jeunesse, elle a surtout été victime de nombreux actes de vandalisme. Il nous faut y remédier!

Nous entreprenons dès à présent sa réfection. Ainsi, parmi les travaux qui seront effectués, la démolition et le remplacement des revêtements endommagés sont prévus. Mais plus encore la sécurisation du parking, la pose de pavés en pierre, le remplacement des potelets abîmés, le sablage des pierres du plan d'eau, le nettoyage et la pose d'un nouvel anti-graffiti, l'enlèvement des dalles de gazon (dalles vertes synthétiques) et leur remplacement par de la pelouse, la fixation des grilles d'arbre existantes, le remplacement de dalles en pierre et une meilleure signalisation du parking sont destinés à renforcer sa fonction première. Prise d'assaut par les étudiants de tout âge, elle attend qu'à son tour tous les habitants s'y reconnaissent à nouveau.



L'ancienne salle « Ans Palace » sera transformée en logements.



Démolition de la salle Ans Palace et reconstruction de logements

Délais de réalisation	2 ^e trimestre 2014
Montant global de l'investissement	491.260 € tvac
Subsides (Wallonie)	380.000 € tvac. (+/- 75 %)
Part communale	111.260 € tvac. (+/- 25%)

Maison de quartier

Délais de réalisation	2 ^e trimestre 2013
Montant global de l'investissement	520.300 € tvac
Subsides (Wallonie)	320.000 € tvac. (+/- 60 %)
Part communale	200.300 € tvac. (+/- 40 %)

L'annexe de l'école F. Meukens deviendra la maison de quartier.



Finis les chancres urbains ...

La place Nicolai génère toute une vie autour d'elle, une vie de quartier avec ses différentes fonctions qu'elle est vouée à dynamiser. L'habitat, le commerce, l'école, mais aussi les festivités y sont présents. L'ancienne salle d'Ans-Palace borde la place. On y accède par la rue du Ruisseau. Hélas le temps a fait son œuvre au point que cet ancien espace de fête est devenu chancre urbain : abandonné, délabré, insécurisant.

■ Construction de nouveaux logements à l'emplacement de l'ancienne salle « Ans Palace »

Nous avons donc initié le projet qui permettra d'assainir ce site en détruisant la salle que la commune a acquise le 12 mars 2012. Nous allons pouvoir y lancer la construction de logements privés qui seront en contact direct avec la place Nicolai. L'accès se fera désormais aussi depuis la rue des Tiges facilitant ainsi le partage de l'espace public au plus grand nombre. Le marché en vue de la désignation d'un auteur de projet pour la démolition de la salle et sa réaffectation a été lancé par le conseil communal du 31 mai 2012.

■ L'annexe de l'école F. Meukens bientôt transformée en maison de quartier

Reste à concrétiser sur site la rénovation du bâtiment que l'on appelle communément le « local socio-associatif », le « centre polyvalent » ou encore, le « quatrième degré ». Il fait partie de l'ensemble architectural de l'école de la place Nicolai, dont les façades sont en voie de classement. Son assainissement intérieur et extérieur, physique et fonctionnel va prendre forme. De nombreuses associations locales pourront ainsi y développer leurs activités dans des conditions optimales de confort. Vivre place Nicolai à toute heure et en harmonie ne sera plus un leurre.





Place du Cimetière, avant les travaux.



Place du Cimetière, actuellement.

Rue et Place du Cimetière

Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2012
Montant global de l'investissement	1.939.040, 75 € tvac
Subsides (Europe)	775.616,30 € tvac. (40 %)
Subsides (Wallonie)	969.520,38 € tvac. (50 %)
Part communale	193.904,07 € tvac. (10%)



La future Place du Cimetière.

Amélioration de la rue et de la place du Cimetière : redynamiser l'axe principal de liaison des coteaux d'Ans

C'est de cette place Nicolaï que démarre la rue du Cimetière, longue, déstructurée et délabrée. Elle nous conduit pourtant, à flanc de vallée, jusqu'au futur parc des Coteaux d'Ans. Son rôle est structurant. Elle gravit les Coteaux du sud au nord et relie de nombreuses rues adjacentes. Il est donc capital de lui rendre à la fois un caractère plus fonctionnel pour les riverains et plus agréable pour les Ansois. L'heure du renouveau a sonné et l'action est en marche.

Le projet de l'« amélioration de la rue et de la place du Cimetière » défendu par Stéphane Moreau a été retenu parmi les projets européens FEDER 2007-2013.

Les riverains l'auront constaté, le chantier touche à sa fin et la rue du Cimetière trop souvent empruntée par des véhicules circulant à vive allure se découvre une nouvelle vie. Les aménagements réalisés sont de nature à réorganiser le parking et ralentir le flux des voitures. Ils transforment cette rue en quartier de vie où les aménagements spécifiques prônent le respect du piéton. La nuit, un éclairage approprié et particulier habillera cet axe dans le respect d'une même philosophie.

Au centre, la place du Cimetière revoit sa garde-robe. Revêtue de haut en bas, la voici nouvellement parée pour vous recevoir en toute convivialité.

De quoi s'agit-il ?

Parkings adaptés, effet « zone 30 », trottoirs plus larges, reliefs modifiés, matériaux nobles, verdurisation, disparition du câblage à ciel ouvert, fin de la pollution visuelle, qualité des matériaux, gestion durable de l'espace sont les maître mots. Adoucir la pente et humaniser l'espace contribueront à sa redécouverte par toutes et tous.

Plus spécifiquement, la place du Cimetière, désormais distincte de la voirie, renaît. Nous lui avons conféré une vocation piétonne. Une dénivellation a ainsi été créée et un escalier la reliera à la rue. Un accès aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) est également en cours d'aménagement. Le robinier qui y est implanté est volontairement maintenu et des plantations seront ajoutées à la composition d'ensemble. Le mur du cimetière sera traité de manière particulière car il constitue le fond de la perspective. Des jeux de lumière le mettront en exergue et rendront la place plus agréable. Des emplacements de stationnement seront également maintenus, mais ne constitueront plus le centre de l'espace public. Par ailleurs, d'autres places de stationnement seront également disponibles à proximité, le long de la voirie nouvellement aménagée.

Au-delà de la place du Cimetière, à hauteur de la zone de dédoublement de la voirie et la zone de terrasses, le respect de l'habitant et des usagers faibles a également inspiré notre démarche. Cela se traduit par la création d'un effet de plateau qui permettra de ralentir la circulation tout en y conférant un effet de porte. L'amélioration de l'ambiance se fera par le biais d'un travail sur l'esthétique, par l'apport de plantations et par la mise en valeur du mur de pierres reconstruit avec un éclairage rasant.



Rue Basse, auparavant.



Rue Basse, en travaux.



La future rue Basse.

Plan du futur parc,
projet à l'étude
et susceptible de
modification.



Le Parc des Coteaux

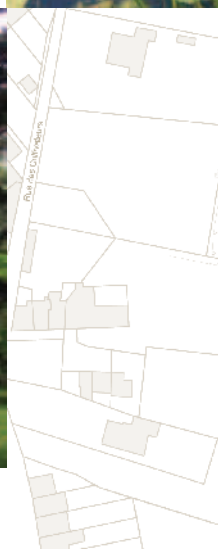
Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2013
Montant global de l'investissement	3.006.770 € tvac
Subsides (Europe)	777.788 € tvac
Subsides (Wallonie)	1.772.235 € tvac .
Part communale	456.747 €



Situation actuelle.



Le futur parc public des Coteaux.



Le futur parc public « des Coteaux » : un point de vue remarquable au gré des vendanges...

Depuis le sommet de la rue du Cimetière, poursuivons en empruntant la rue des Trois Rois. Admirez le paysage sur notre droite. Les Coteaux d'Ans se dévoilent, nous découvrons, depuis les versants de la Légia, la vallée et ses magnifiques paysages.

Entre les rues des Trois Rois, Basse Cour, Paul Janson, Pierre Lecharlier, du Cimetière et des Cultivateurs, en intérieur d'îlot, au sein d'une urbanisation dense, se cache une grande réserve de terrains d'environ sept hectares (70.000 m²), essentiellement maraîchers en centre urbain. Jadis voués à la culture de la vigne et du houblon, ils sont partiellement en friche. Les possibilités d'y construire sont relativement réduites du fait des dénivelés importants, de problèmes d'égouttage et de servitudes de captage d'eau. Ne nous en plaignons pas car cette portion du territoire est assez déficitaire en espaces verts et le site dont nous venons de tracer les contours comporte de nombreuses parties de grande qualité environnementale.

La « réalisation d'un parc public des Coteaux » a vite germé en nos esprits. Via les fonds régionaux et européens, nous avons cherché à protéger ce site aux caractéristiques rurales, empreint de qualités écologiques et paysagères. Il s'agit dès lors de préserver la faune et la flore existantes et de les développer pour améliorer la biodiversité.

Nous allons en faire un espace vert accessible au public avec, pour paysage, un point de vue remarquable sur la vallée.

La zone d'influence estimée du parc est vaste et brasse un large public. On y trouve effectivement à proximité directe de l'habitat, un pôle scolaire tandis que l'hypercentre urbain n'est pas loin avec ses fonctions commerciales et de service. S'y retrouveront le promeneur à la recherche de quiétude, l'enfant à la recherche d'amusement, l'élève ouvert à la connaissance et à la découverte, le voisin en quête de rencontre, le groupe d'amis à la recherche d'un cadre convivial, les parents, les grands parents... Ils y découvriront les axes de développement imaginés, l'axe éducatif, l'axe culturel et l'axe récréatif.

Le scénario de développement envisagé pour ce parc se calque sur les grands principes du développement durable et se décline en deux grands concepts thématiques : d'une part, la mémoire des lieux, par extension, la physionomie du site en coteaux, et d'autre part, les valeurs socio-environnementales, c'est-à-dire travailler sur l'éco-pédagogie du lieu, un espace ludo-éducatif, un lieu de balade, de détente et d'observation de la nature.

Pour réussir ce projet d'envergure, il est vital que les riverains se l'approprient. Ainsi, il sera le fruit d'une action concertée avec la population afin de rencontrer au mieux les attentes et les aspirations du plus grand nombre.



Un nouvel espace dédié à la découverte.





Le projet d'aménagement rue Haut-Douy.

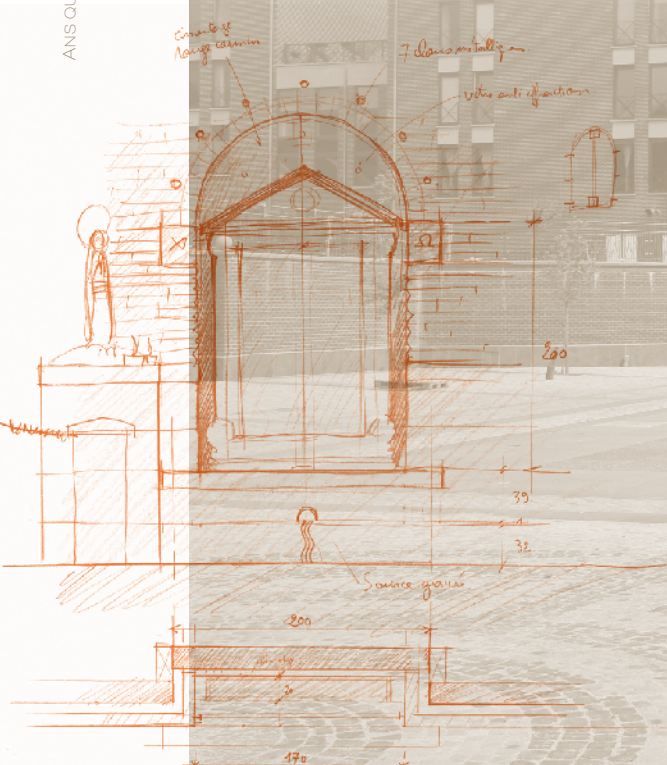
Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2014
Montant global de l'investissement	+/- 11.240.000 € tvac
Investissement privé	+/- 10.000.000 € tvac
Subsides (Wallonie)	1.240.000 € tvac
Part communale	0

Le Haut-Douy



Esplanade de la Légia

Montant global de l'investissement	+/- 12.416.072 €
Investissement privé	+/- 10.000.000 €
Investissement public	2.053.450 €
Subsides (Wallonie)	1.240.000 €
Part communale	+/- 813.450 €



Le Haut-Douy : bientôt, un nouveau quartier à découvrir

Au-delà du futur parc, des terrains encore vierges jouxtent la cité Henri Lonay. Ceux-ci se trouvent en zone d'habitat au plan de secteur et ont fait l'objet de la définition d'un périmètre de revitalisation urbaine dit du « Haut Douy ». Ainsi, un grand programme immobilier privé est en cours de réflexion afin de revaloriser ces terrains vagues. Grâce à l'appui de la Région wallonne, ce projet permettra à la commune de procéder à de nouvelles opérations salvatrices pour le quartier comme l'élargissement de la rue des Trois Rois et l'aménagement d'une place au centre d'une future promotion immobilière à taille humaine.

Les nouveaux immeubles densifieront la zone urbaine, assainiront les chancres, désenclaveront, via le futur parc des Coteaux, la cité Lonay désormais reliée aux tissus urbains plus anciens du centre d'Ans. Les aménagements d'espaces publics, dont la création d'une place, induiront une sécurisation des espaces publics limitrophes, une amélioration du cadre de vie des riverains, une amélioration des circulations piétonnes et une densification du tissu urbain existant.



La Paire Bouille : le retour de la source de la Légia

Depuis les Coteaux, laissons-nous emporter en suivant le parcours sinueux tracé par la Légia et rejoignons la nationale 3. Rendez-vous nous est donné à son intersection avec la rue Coq Fontaine. Une des sources de la Légia y sourd de terre. Là, cette eau, qui a longtemps discrètement alimenté un lavoir public, se révèle au grand jour sur le site dit « de la Paire Bouille ».

A l'origine ancien site d'entrepôt de charbon situé au beau milieu de l'habitat, face à la piscine, la Paire Bouille a généré des subsides permettant l'aménagement d'une grande place centrale où la source de la Légia sera mise en valeur.

Fontaine de vie, la Légia forma le relief de la ville de Liège. Elle lui a donné naissance.

C'est donc naturellement que la symbolique de la fontaine de vie sera le thème principal de la Place.

Pour ce faire, la Légia jaillira du sol à quelques pas de la potale du Christ, identifié aussi par la tradition catholique comme source de Vie éternelle. La source sera protégée par un gardien (colonne). Elle descendra ensuite par 4 bassins, symbolisant chacun un élément (eau, terre, air, feu) le long d'un chemin planté de 7 arbres symbolisant les 7 planètes de la tradition (soleil, lune, mercure, vénus, mars, Jupiter, Saturne) et dont le symbole sera gravé dans un cabochon.

Elle arrivera ensuite dans un grand bassin inférieur par une chute d'eau liminaire. Ce bassin contourne une place carrée comme un rempart sur lequel s'appuie l'escalier monumental de 33 degrés. C'est l'endroit où la Légia jouera l'invisible, on l'entendra mais on la distinguera à peine. Elle sera en outre alimentée par 3 hauts jets qui symbolisent les 3 aspects de la cité et ses 3 pouvoirs.

C'est depuis ce bassin «caché» que la Légia sera emmenée au-dessus de l'escalier pour ressortir au niveau de la rue et se rendre à nouveau pleinement visible. Elle reprendra le soleil et l'air, passera par deux colonnes flanquées du signe de la lune et du soleil, et redescendra en chantant, dans un bruissement lumineux chacune des 33 marches. Elle traversera ensuite le carré primordial (symbolisant la matière) pour arriver dans le domaine «sacré» où s'activeront 22 jets puissants, encadrés par 37 plus petits sous le regard des 12 arbres symboliques, représentant les 12 signes du zodiaque et l'univers. Chacun de ces nombres est riche de signification.

Il vous reste à découvrir ce site.

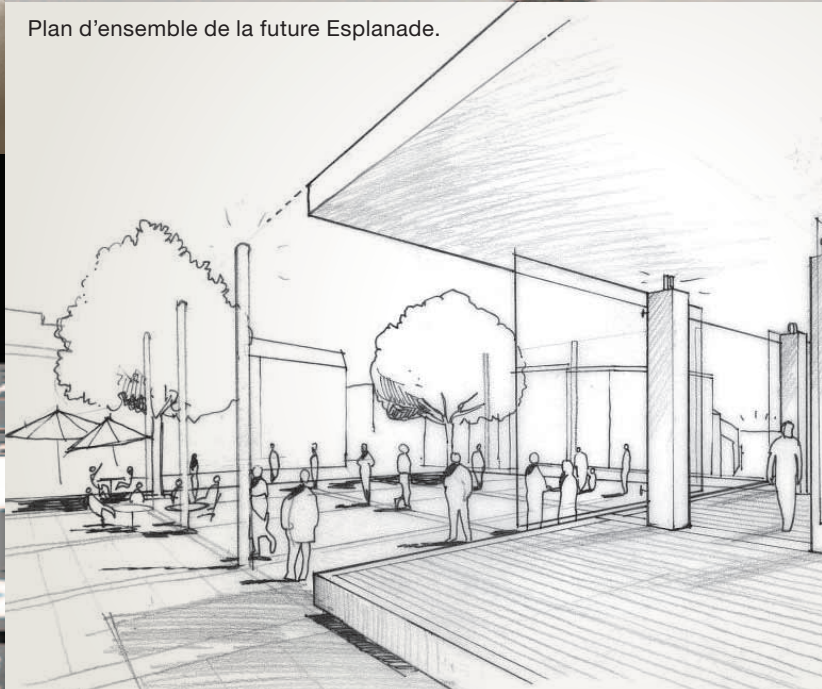
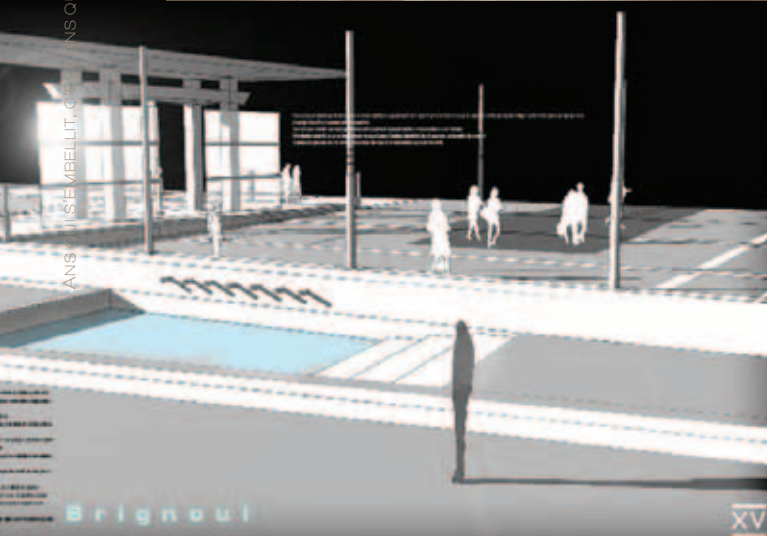


Place Brignoul avant son réaménagement.



Les travaux sont en cours.

Plan d'ensemble de la future Esplanade.



Place Brignoul

Délais de réalisation	3 ^e trimestre 2012
Montant global de l'investissement	1.458.352,54 € tvac
Subsides (Europe)	583.341,02 € tvac. (40 %)
Subsides (Wallonie)	729.176,27 € tvac. (50 %)
Part communale	145.835,25 € tvac. (10%)

Le réaménagement de la place Brignoul : un changement radical

Poursuivons la route et rejoignons le plateau ansois à l'intersection entre la rue Walthère Jamar et la rue des Français. Nous sommes à la limite du périmètre de rénovation urbaine des Coteaux d'Ans. Là, au sud de la nationale, la Place Brignoul renaît. Son nom proviendrait du mot allemand «Brunn» qui signifie «source» ou, selon d'autres, de la famille «Brouk» qui en flamand signifie «marécage». Jusqu'à il y a peu cette place réduite en espace purement minéral était envahie par le stationnement anarchique des véhicules. L'eau passe bien en sous-sol mais en surface, tout était effectivement dévolu à la voiture.

Cet espace quelconque et impersonnel n'était pas de nature à vanter les qualités de notre commune.

C'est pourquoi un nouveau projet a vu le jour. Ici encore l'Europe et la Région ont retenu la pertinence de notre démarche.

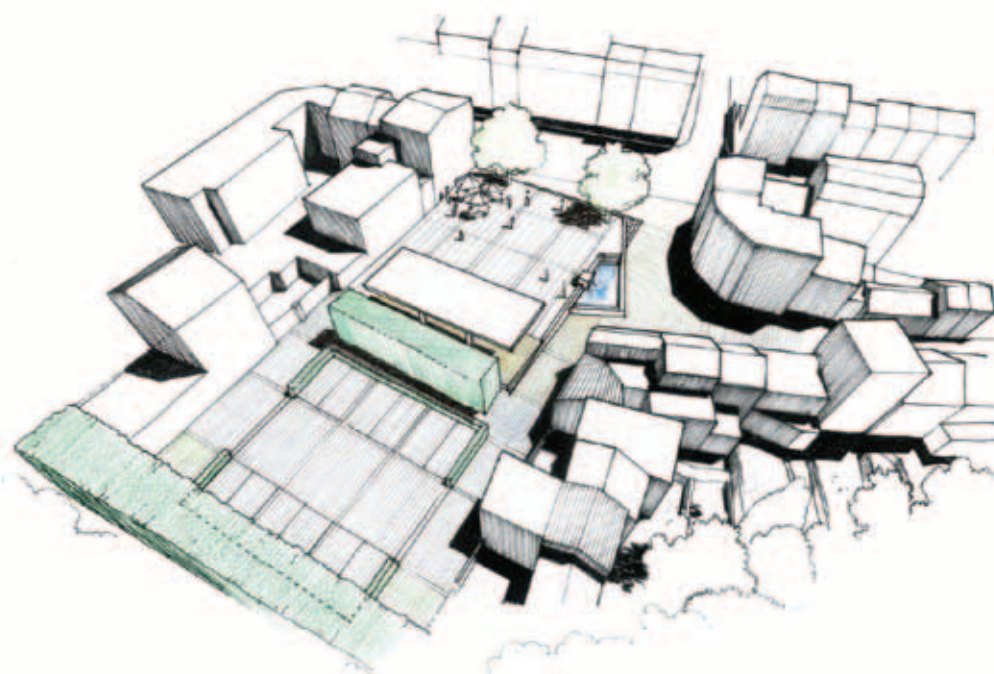
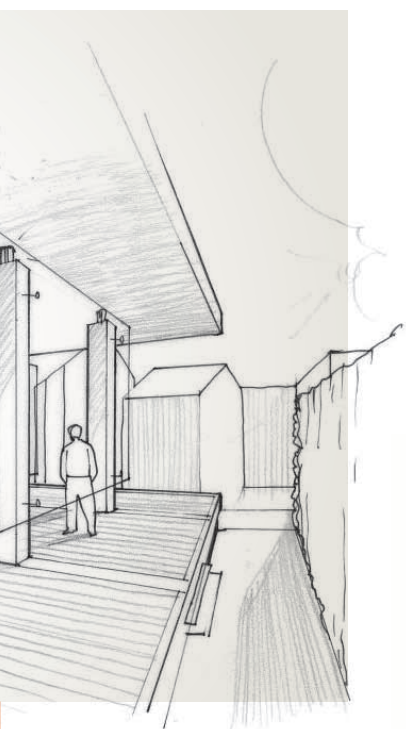
Rendre la cohérence au tissu urbain, créer un espace de convivialité qui rendra une vie sociale au quartier, offrir au piéton et à l'habitant un espace commun de qualité, une aire de détente agréable et fonctionnelle, et partager l'espace sont les objectifs que nous nous sommes fixés.

Ainsi, les emplacements de stationnement seront gérés de façon à ne plus occuper le centre de la place tout en comblant néanmoins certains besoins alentours. Ils seront aménagés à l'arrière de l'esplanade de manière discrète et intégrée.

L'Esplanade sera dédiée aux piétons et les plantations repeupleront le site dont la renaissance sera symbolisée par une fontaine qui rendra à Brignoul ses lettres et origines.

Un imposant escalier en pierre de taille matérialisera l'accès et la dénivellation entre le trottoir longeant la rue Walthère Jamar et la place. Une voirie de desserte très lente sera maintenue de façon à permettre aux riverains d'accéder à leurs garages privés. Au centre de la place, s'implantera une structure pavillonnaire composée de colonnes métalliques, d'une couverture légère en métal et de panneaux de verres comportant diverses maximes qui participeront à l'enrichissement de notre identité forgée jour après jour.

L'espace réservé aux piétons offrira donc une petite partie couverte animée de jeux de lumières en soirée.





L'Espace Monfort

Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2012
Montant global de l'investissement	3.511.753,72 € tvac
Subsides (Europe)	1.404.701,49 € tvac. (40 %)
Subsides (Wallonie)	1.755.876,86 € tvac. (50 %)
Part communale	351.175,37 € tvac. (10 %)



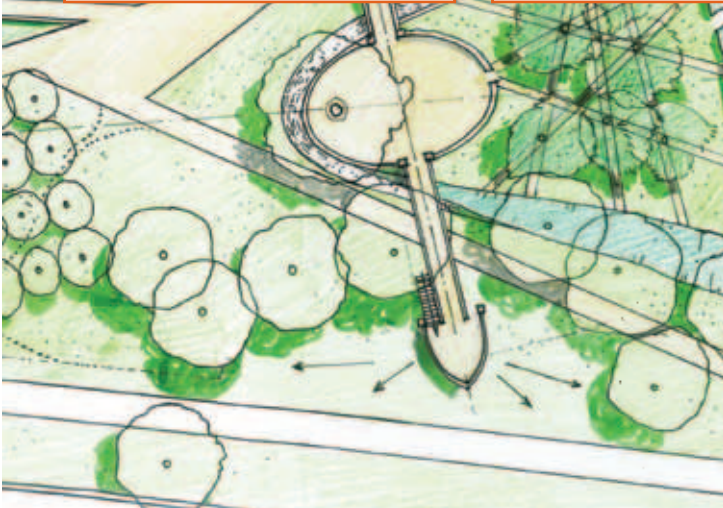
La future Place de l'École.



Le « kiss & ride ».



La future Place des Sports.



ÉTAPE 2

Ans Plateau

La restructuration de l'espace Monfort : le déplacement des modes doux dans un écrin de verdure

Hors le périmètre des Coteaux, nous poursuivons notre périple « rue de l'Yser », autre tronçon de la chaussée Liège - Saint-Trond. Nous y croisons la Cense Monfort, seul témoin de l'activité agricole du passé et dont la réhabilitation récente par les soins des autorités locales offre aujourd'hui plusieurs services à la population dans un cadre des plus enchanteurs !

À quelques mètres, sur la droite, la rue Monfort s'épanouit grâce aux trois projets FEDER de la programmation 2007-2013 fortement entremêlés qui y ont germé. Il s'agit de la « restructuration de la rue Monfort (rue + parking) », du projet de « parc public Monfort » et de la création de « liaisons RAVeL-Quartiers dont le parc d'affaires Gilles Magnée », trois projets menés en vue de remodeler l'ensemble de cet espace et permettre à tout un chacun de le vivre en toute sécurité.

En 2005, l'ancienne ligne de chemin de fer reliant Ans à Liers était aménagée en RAVeL (Réseau Autonome de Voies Lentes) pour le plus grand bonheur des piétons, cavaliers et cyclistes.

Il s'agissait d'une première étape dans notre projet de récupération de l'espace et de son aménagement en lieu de vie et de rencontres.

Les habitants, l'école, les clubs sportifs profiteront très prochainement des aménagements complémentaires destinés à tranquilliser la circulation, dissuader le transit des poids lourds, réduire la vitesse et sécuriser le déplacement des modes doux dans un écrin de verdure pensé et muri.

Ainsi une « place de l'école » sera réalisée face à l'établissement scolaire de Monfort. Il s'agira de la place principale située au centre d'une aire de verdure, marquant l'entrée du parc et faisant le lien entre le parking, le RAVeL et les cheminements piétons. Cette petite place se prolongera en une passerelle en bois permettant d'accéder au point haut du parc. Les éclairages seront étudiés de manière poussée dans le but de rencontrer un effet très esthétique, mais surtout très sécurisant en soirée.

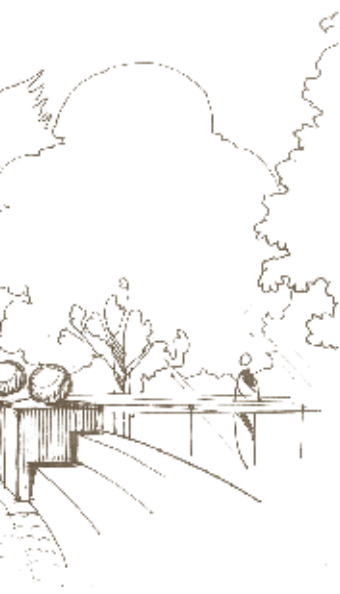
C'est ensuite la « place des sports » qui s'implantera en face de la rue Gilles Magnée, espace actuellement envahi par la voiture. Le même principe de plateau y sera utilisé et reliera une zone de convivialité située à un endroit déjà choisi naturellement par les utilisateurs. Son organisation sera sensiblement la même que pour la placette de l'école.

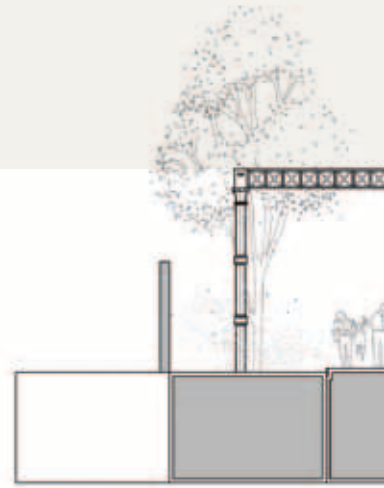
Une dernière place est envisagée au carrefour des circulations cyclistes. Il s'agit de la « place du RAVeL » qui suit toujours le même principe que les précédentes. Elle réalise du même coup la démarcation avec la seconde portion de la rue Monfort, située à hauteur des anciens établissements Mercier. Cette partie de la rue verra son profil actuel renforcé. En effet, la faible largeur de végétation formant une butte occulte les entreprises situées en arrière. Le talus sera donc renforcé et de nouvelles plantations l'agrémenteront. Cela aura également pour effet de ponctuer la rue.

Enfin l'aménagement d'un parking fonctionnel et en relation avec les transports en commun complètera l'espace. Il jouxtera l'actuel parking de la poste. Arboré, composé de matériaux perméables et fort d'un potentiel de 80 places de stationnement, il proposera aux utilisateurs, à la fois du RAVeL, ses abords et des transports en commun une offre de stationnement sécurisée et intégrée au nouvel aménagement global.

Il nous a donc fallu déniveler, enrichir les aménagements modes doux en connectant le RAVeL voisin aux quartiers environnants, offrir du parking en suffisance, maintenir et amplifier le caractère verdoyant du site.

Retrouvons nous-donc prochainement au pied du verger didactique et vivons pleinement le renouveau de ce quartier de vie.





Pergola d'entrée.

Le site de la Caisserie

Délais de réalisation	4e trimestre 2012
Montant global de l'investissement	836.000 € tvac
Subsides (Europe)	334.400 € tvac. (40 %)
Subsides (Wallonie)	418.000 € tvac. (50 %)
Part communale	83.600 € tvac. (10 %)

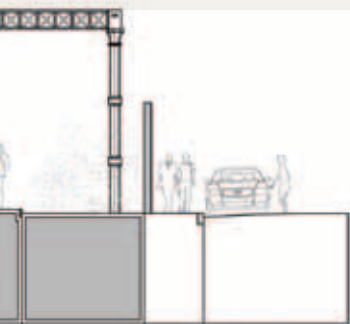


Le Petit Paradis



Façade rue de la Caisserie.





Près de la gare, le site industriel de la Caisserie fera place à un parc en intérieur d'îlot

De retour rue de l'Yser, progressons en direction de Bruxelles. Sur la gauche se dresse le pignon de la « Caisserie », au croisement de la rue de l'Yser et de la rue de la Caisserie.

Une ancienne fabrique se cache derrière les murs de cette maison au n° 355 . Des caisses, des mille et des cents, ont sillonné le monde au départ de cette fabrique de caisses dont les entrepôts reposaient sur des colonnes métalliques provenant de la gare des Guillemins. Elle a connu ses heures de gloire du temps où les usines et ateliers intégraient nos noyaux urbains et répondaient au défi de l'industrialisation et du progrès.

Aujourd'hui, développement et habitat durables sont les maître-mots de nos centres urbains. Les ateliers et usines se déplacent, fréquentent les aéroports et les zonings en bord d'autoroute tandis qu'il nous faut répondre aux défis urbanistiques, démographiques et de la mobilité.

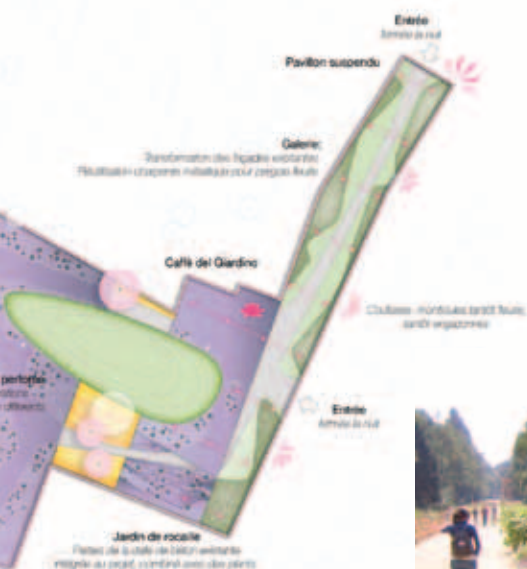
La Caisserie ne sera pas un chancre urbain isolé en cœur d'habitat. En effet, après avoir mené à bien le projet d'aménagement de la rue Maréchal Foch, un projet qui répond aux nouveaux défis de l'aménagement du territoire voit le jour.

Il anticipe les besoins de la population en termes de qualité de vie, développement durable et accès aux services de proximité.

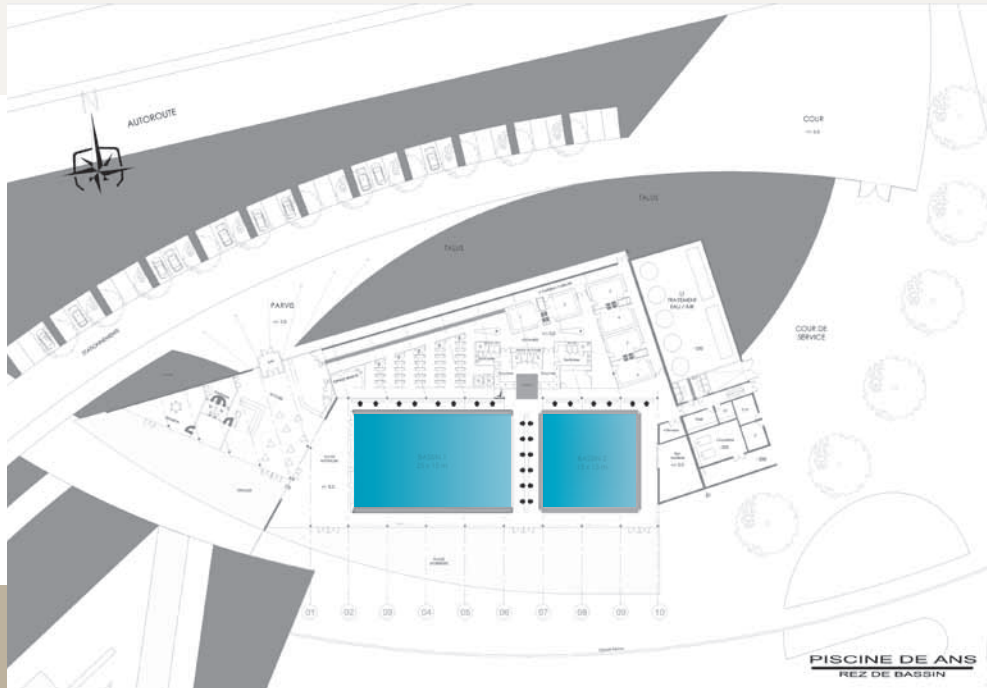
Après avoir assaini le site, un parc central arboré reliant les îlots d'habitat, une verdure respectueuse du patrimoine architectural industriel, des connexions inter-quartiers, une contribution à l'amélioration de la qualité de l'air ambiant guideront nos pas.

La sécurité sera assurée et, en soirée, le parc sera fermé au public. Un mur de trois mètres de haut découragera les intrus. Là où il est existant, il sera restauré et recevra un traitement esthétique particulier qu'il nous tarde de découvrir.

Enfin, vu leur état de délabrement, les deux habitations faisant partie du site et se trouvant à front de voirie, le long de la rue de l'Yser, seront démolies et reconstruites, non pas à l'identique, mais d'une manière plus « conceptuelle »...

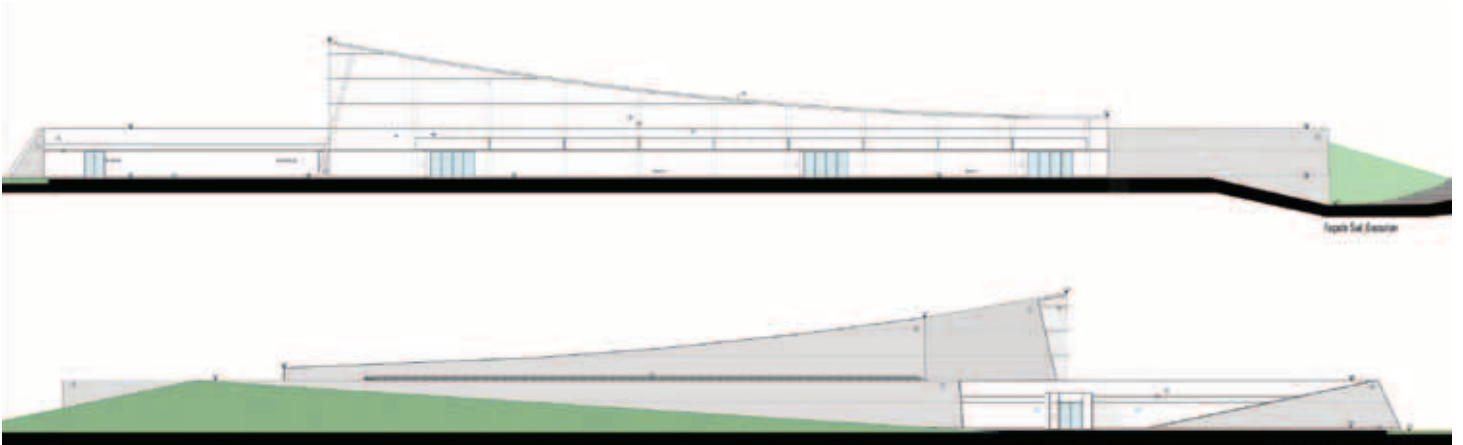


Entrée rue Maréchal Foch.



La piscine communale

Délais de réalisation	2 ^e trimestre 2013
Montant global de l'investissement	6.559.621,48 € htva
Subsides (Wallonie)	2.500.000 €
Part communale	4.059.621,48 €



ÉTAPE 3

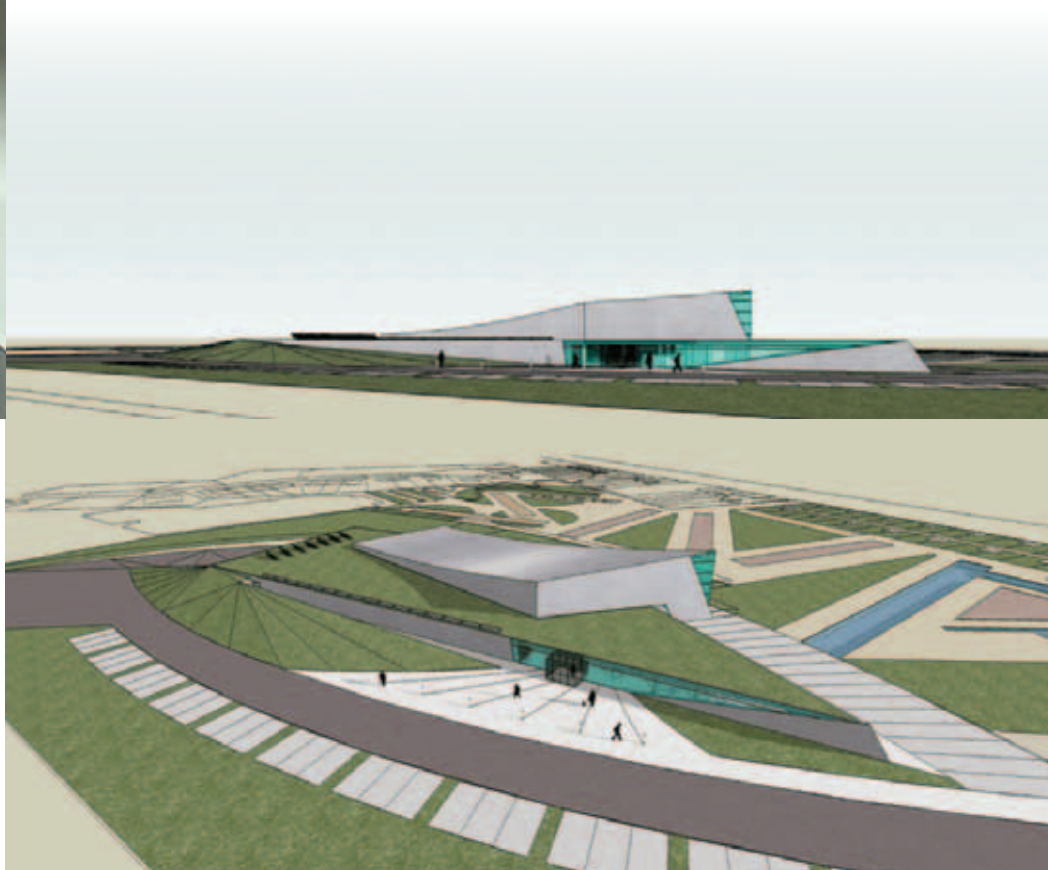
Quartier de Loncin

Une nouvelle piscine communale : un voyage au bord de l'eau

Quittons les îlots urbanisés du centre d'Ans et plongeons en direction de la tenaille autoroutière de Loncin. Sur notre droite, entre l'ancien hall Fraikin et le bâtiment du CPAS, des terrains vierges rejoignent le talus de l'autoroute plus au nord. Ces terrains ont été choisis pour accueillir la nouvelle piscine communale dans un lieu où une offre sportive intégrée sera proposée aux pratiquants puisqu'elle jouxtera le hall des sports Henri Germis.

L'auteur de projet suit une démarche HQE (haute qualité environnementale). Les matériaux utilisés créeront un lien de continuité avec l'environnement naturel. Les variétés d'arbustes qui s'implanteront sur le site seront choisies afin de garantir un spectacle continu au fil des saisons. Enfin sachez que le traitement des eaux pluviales, l'éclairage, les vitrages, le recours partiel à la toiture végétalisée, l'acoustique, le chauffage et le traitement de l'air ont été conçus dans le respect de cette démarche.

L'architecture choisie est une architecture aux lignes pures, jonglant avec les techniques pour servir une image simple mais coquette, qui créera un effet d'appel depuis l'autoroute. Une toiture élégante, dont le mouvement oscillera d'une hauteur de 3 mètres à 10 mètres, remplira ce rôle. L'élégance ne se fera pas au détriment du confort. En effet, le bâtiment se voudra très fonctionnel, distinguant bien chaque aire : l'accueil, les vestiaires, la halle des bassins et les locaux techniques. Enfin l'ensemble du projet a été conçu de façon à faciliter l'accès à la piscine aux modes doux, sans oublier les PMR (personnes à mobilité réduite).

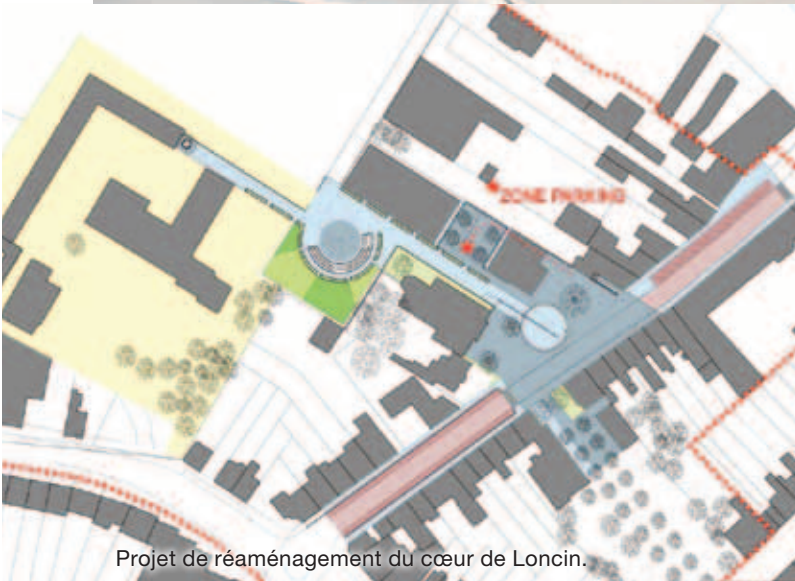




Le centre de Loncin actuellement.



L'ambition est de rendre au cœur de Loncin une image de centre urbain lisible et convivial.



Projet de réaménagement du cœur de Loncin.

Le Cœur de Loncin

Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2013
Montant global de l'investissement	au minimum € 3.720.000 tvac
Investissement privé	au minimum € 2.480.000 tvac
Subsides (Wallonie)	1.240.000 € tvac
Coût communal	0 €
Investissement public	1.240.000 € tvac



Projet de réaffectation des anciens établissements Masereel.

Revitalisation Vandervelde

Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2014
Montant global de l'investissement	au minimum 3.720.000 € tvac
Investissement privé	au minimum 2.480.000 € tvac
Subsides (Wallonie)	1.240.000 € tvac.
Coût communal	0 €
Investissement public	1.240.000 € tvac



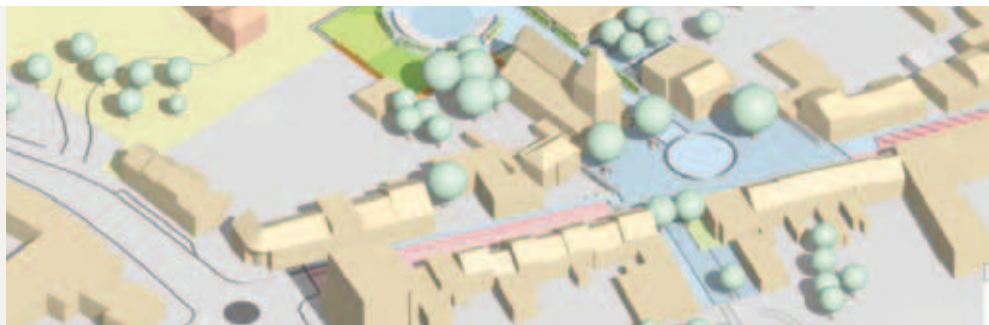
Le site Masereel actuellement.

Un peu plus au sud : rendre un cœur au village de Loncin

Après nous être laissé bercer par les flots, dirigeons-nous, toujours à Loncin, un peu plus au sud. Nous pénétrons alors dans le cœur de Loncin, qui fait l'objet d'une première revitalisation urbaine. Son périmètre englobe le site dit de « Pourimont » et s'étend globalement entre les rues Henri Goossens et Defize d'une part, et les rue Alfred Deponthière et Edouard Colson d'autre part.

Longtemps à l'abandon, l'ancien centre d'insémination de bestiaux a été transformé en de nouveaux logements de standing dont les abords communs ont été voulus résolument verdoyants et agréables.

La partie de la revitalisation qui concerne l'aménagement d'espaces publics va dès lors pouvoir bientôt être mise en œuvre. L'ambition est de rendre au cœur de Loncin une image de centre urbain lisible et convivial. Création de nombreuses liaisons piétonnes et convergence vers le centre, amélioration paysagère des lieux, création d'une agora destinée à recevoir des activités polyvalentes et publiques, création d'une place piétonne devant l'église et la bibliothèque, mise en valeur de bâtiments publics par la suppression d'annexes, création de deux petites zones de stationnement en dehors de la place, suppression de la notion d'axe de transit et utilisation de matériaux nobles sont à l'ordre du jour.



Quartier Vandervelde : le retour de l'habitat

En se laissant glisser un peu plus au sud-est, nous nous engageons dans la rue Emile Vandervelde. Le périmètre l'entourant, approximativement entre l'autoroute et la ligne de chemin de fer, constitue le périmètre de la revitalisation urbaine Vandervelde. Dans ce cas, la promotion privée consistera en la démolition des actuels établissements Créaspace-Masereel, et la reconstruction d'un ensemble de logements en lieu et place des entrepôts.

Le projet de revitalisation urbaine Vandervelde prévoit la création d'une nouvelle place publique entourée du nouveau complexe de logements et des tours rénovées. Les abords des tours de logements seront également réaménagés de façon à redynamiser l'ensemble.

Ici aussi cadre de vie et convivialité sont à la base de notre réflexion.





Futurs logements terminant la place des Anciens Combattans.



Création d'un nouveau parking et extension de la place devant l'école St Vincent.



Une perle se cache en intérieur d'îlot...

Délais de réalisation	4 ^e trimestre 2013
Montant global de l'investissement	au minimum 3.720.000 € tvac
Investissement privé	au minimum 2.480.000 tvac € tvac
Subsides (Wallonie)	1.240.000 € tvac
Coût communal	0 €
Investissement public	1.240.000 € tvac

ÉTAPE 4

Quartier d'Alleur

Centre d'Alleur : communiquer au son du bandonéon

Nous voici en bordure du plateau hesbignon. Fortement urbanisée à la frontière avec la ville de Liège et en bordure d'autoroute, l'entité d'Alleur marque la transition entre espace urbain et espace rural. Dans sa partie nord, culminant à une altitude de 160 m, elle veille, depuis le château de Waroux, sur nos terres agricoles.

Son centre historique est l'objet de toute notre attention et ses habitants sont fortement impliqués dans l'entreprise de rénovation urbaine entamée avec pour objectif la reconstruction de la place, une densification de l'habitat à taille humaine et l'aménagement d'espaces de convivialité riches et variés.

Ce périmètre de rénovation englobe l'église Saint-Remy située sur la place des Anciens Combattants, le presbytère qui la prolonge rue de l'Aïte et prend possession de l'espace entre la rue des Messes, une partie des rues El' Va, Petite Va, François Ennot et la rue Reine Astrid.

Le programme ambitieux décidé est en cours de réalisation et les objectifs de convivialité sont déjà partiellement rencontrés. La place des Anciens Combattants aujourd'hui partagée par les piétons et les modes doux, rend au centre d'Alleur sa vocation de rassemblement et à ses habitants le sentiment de fierté auparavant vaincu par la déstructuration de l'espace.

La voiture retrouve désormais l'espace qui lui est dévolu en tout équilibre et occupe le nouveau parking sis derrière le centre culturel. Ce parking sera dans les tous prochains jours réhabilité pour lui permettre, après avoir fait ses maladies de jeunesse, de respecter les critères minimum de confort qu'il se doit de rencontrer.

Une perle se cache en intérieur d'îlot, à l'est de la place. Il s'agit du « parc Philosophique » ou « jardin Philosophique » d'Alleur. S'y détendre relève du plaisir. On y danse le tango et la salsa, une façon comme une autre de communiquer. En outre, des noms liés à la philosophie y ont été donnés aux chemins (Chemin des philosophes, Tour de la question, Chemin qui ne mène nulle part, Voie du doute, anciennement route de la certitude, Voie des passions, Voie de la raison, Promenade des bons sentiments, Sentier du sage), aux clairières (Clairière des sens, Cirque éthique, Puits de la connaissance, Lieu commun, Espace du rien, du tout, Croisée des mots), à l'espace central (Pavillon de la sagesse) et aux jardins. Des animations philosophiques destinées au grand public (école, associations, tout public...) y seront proposées. Découvertes individuelles et collectives de la philosophie seront à l'ordre du jour. La philosophie étant l'une des disciplines les plus aptes à nourrir les revendications de citoyenneté active dont on constate le renouveau dans le foisonnement du monde associatif, nous avons mis en place un outil permettant d'atteindre cet objectif.

Cela étant pour parfaire l'entreprise, il nous reste notamment à sécuriser les abords de l'école Saint-Vincent et mettre en œuvre les partenariats public/privé qui permettront, via les opérations de revitalisation, d'achever la nouvelle structuration de l'espace destiné à vous accueillir.





La place Vanhove, un espace à repenser



L'ancienne maison de repos, un chance à réaffecter.



ÉTAPE 5

Xhendremael

L'envol vers les contrées verdoyantes : la préservation d'un village

Le périple touche à sa fin. Il rejoint la pointe nord de notre commune. Xhendremael, village rural par excellence, nous attend.

Ses précieuses allures champêtres particulièrement plaisantes méritent d'être préservées. Nous nous y attelons grâce à une vigilance de tous les instants portant notamment sur la nature des nouvelles constructions ou des rénovations de bâtiments. Un réel souci de préservation de la ruralité commun aux autorités communales et aux villageois régit notre quotidien.

Il nous faut aujourd'hui intervenir sur deux espaces déstructurés et recomposer ainsi ce noyau d'habitat. La place Vanhove qui occupe l'emplacement de l'ancien étang, le grand flô, doit être réaménagée, en concertation, et retrouver, en toute simplicité, son rôle fédérateur.

Le sort de l'ancien complexe de l'IPAL, situé entre les rues de Looz et du Béguinage, doit également être arrêté. Assainissement et reconversion du site font l'objet de toute notre attention.

Toute option d'aménagement sera concertée avec les habitants afin qu'ils puissent se réapproprier l'espace et décider du devenir de leur cadre de vie.





Place des Anciens Combattants.



Place Brignoul.



Place Montesquieu.



Place Nicolai.



Place des Anciens Combattants.



Plantations d'arbres le long de la RN3.



Terrains communaux.



Bois communal.

ÉTAPE 6

Plans Lumière, de Verduration et de Mobilité

Le « Plan Lumière » : pour parfaire nos espaces publics

Aujourd'hui, 66 villes de par le monde se sont regroupées au sein du réseau LUCI (« Lighting Urban Community international »), le réseau des villes lumières.

Depuis 2005, la commune d'Ans en fait partie. Elle compte parmi les 38 villes et communes européennes qui intègrent ce réseau dont les membres augmentent d'année en année.

Une démarche « plan-lumière » a donc été adoptée et est d'application sur l'ensemble des projets qui se développent sur notre territoire.

Economiser l'énergie, limiter les impacts environnementaux de l'éclairage tout en répondant aux besoins de sécurité, valoriser le territoire et nos aménagements par le biais d'illuminations savamment étudiées font désormais partie de notre réflexion.

Comment éclairer mieux, en consommant moins d'électricité, de haut en bas et non de bas en haut ? Où, à quelle heure et en quelles saisons interrompre l'éclairage pour protéger la faune nocturne ? Ces questions aussi ne sont pas étrangères à notre démarche que nous voulons de qualité.

Demain, sous notre impulsion, l'éclairage au pied des arbres de la RN3 sera restauré, un éclairage intégrant les dernières technologies en matière d'économie d'énergie, illuminera l'espace Monfort tandis que la rue du Cimetière sera jalosée par plus d'une artère de notre entité et d'ailleurs.

La stratégie mise en place est vouée à perdurer. La fin du développement anarchique de l'éclairage et l'investissement intelligent dans le mobilier urbain d'éclairage sont au rendez-vous.

Le Plan de verduration : rendre un poumon vert à notre commune

« Le sentier du sage », « la promenade des bons sentiments », « la voie de la raison » sont-ils à l'origine de la réflexion qui nous a mené à lancer le plan de verduration de la commune ?

Ces trois chemins font partie du jardin philosophique d'Alleu, nous les avons voulu et ils nous inspirent. C'est indéniable.

Le plan de verduration de la commune, c'est en toute hypothèse un engagement pris au conseil et qui consiste à mener dans un premier temps une étude planologique de verduration de la Commune d'Ans avec accompagnement pédagogique.

Aujourd'hui, tous nos projets font l'objet d'une attention particulière en termes de plantations. Elles se multiplient car nous croyons en leurs vertus apaisantes et tenons à améliorer l'oxygénation de notre espace. Il nous tarde de le rendre plus accueillant.

Demain notre territoire comprendra une trame verte en fonction des besoins de récréation et de loisirs, une trame verte guide des circulations et une trame verte guide de la structure écologique. Un outil va être mis en place pour nous permettre de développer ces trames qui répondent à notre souci du bien-être. Un bois communal prendra corps à hauteur du complexe sportif d'Alleu. Dédié et équipé pour la promenade, de loisir ou sportive, il enrichira la variété et le caractère de nos paysages et de notre faune.

La mise en scène des lieux particuliers fera partie du lot. Notre patrimoine vert est riche.

Il mérite d'être mis en valeur.



Le Plan de mobilité, un acquis

Le plan communal de mobilité a été adopté par le conseil communal en mars 2004. Depuis lors l'ensemble des aménagements réalisés tiennent compte des principes fondamentaux de mobilité définis à l'époque sous les conseils avisés d'un bureau d'études spécialisé et les recommandations formulées par la population.

Les projets présentés ont tenu compte des orientations arrêtées. Stationnement réfléchi, aménagement d'espaces modes doux, modularité avec les transports en commun, élargissement des trottoirs, tout a été fait pour que chacune et chacun, petits et grands, trouvent leur place dans l'espace public, en sécurité, à pied, à vélo, en voiture, en poussette et, séduits, entament leur voyage vers un mieux.



Remerciements

Ces projets sont le fruit d'une adhésion. Celle des membres du Collège communal qui ont cru aux changements proposés et qui ont ainsi œuvré pour le bien commun. Qu'ils en soient remerciés. C'est aussi celle d'équipes de spécialistes qui se sont dépensés sans compter et nous comptons parmi eux le personnel communal dont l'investissement personnel et l'engagement ont été remarquables. Enfin, cette adhésion s'est traduite dans votre participation, la participation citoyenne qui s'est exprimée tout au long des réunions qui ont accompagné notre démarche.

Nos remerciements s'adressent particulièrement :

- aux membres des commissions de rénovation urbaine
- à Delphine Boddin, architecte à la Commune d'Ans
- à Michel Warin, chef de cabinet du Bourgmestre
- à François Santos Rey, directeur à la Commune d'Ans
- à Virginie Kevers, Monique Ghys et Marjorie Vosse, chefs de service à la Commune d'Ans
- à Philippe Mathy, receveur à la Commune d'Ans
- à Walther Herben, secrétaire communal à la Commune d'Ans
- aux bureaux d'Architecture et d'Urbanisme Clerbaux et Pinon, Louis et Royer, Atelier XV, Survey Amenagement, X. Delaval, Strootman, Aural et JM Ruols.





Commune d'Ans

